

REÇU LE 17/04/2026
AFFICHÉ LE 18/04/2026
NOTIFIÉ LE 18/04/2026
PUBLIÉ LE 18/04/2026
EXÉCUTOIRE LE 18/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Jeunesse
RT/JM

DÉCISION N°26-077
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ « EVASION VIRTUELLE »
ANIMATION RÉALITÉ VIRTUELLE

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

VU la délibération relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à M. le Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 26 mars 2026,

VU le Code de la commande publique en son article R 2122-8,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place une animation de réalité virtuelle, le 21 avril 2026 de 14h à 16h30 à la K'Fête, Boulevard Rhin et Danube,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention avec la société « EVASION VIRTUELLE »,

CONSIDÉRANT que le montant de cette prestation est fixé à **390€ net (trois cent quatre-vingt-dix euros)**, ce montant inclus les frais de transport et sera réglé par mandat administratif sur présentation de la facture et d'un RIB,

DÉCIDE

Article 1 - De signer une convention avec la société « EVASION VIRTUELLE », représentée par Monsieur M. HABIBI Malik, 70 rue Saint Denis 92700 COLOMBES, pour un montant de 390€ NET.

Article 2 - La dépense sera imputée au compte 3311 nature 6042.

Article 3 - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des délibérations.

Article 4 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 7 avril 2026

Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DEC26-077

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-17T14-28-21.00 (MI269172459)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260407-DEC26-077-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ "ÉVASION VIRTUELLE"
- ANIMATION RÉALITÉ VIRTUELLE.

Date de décision : 07/04/2026



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. marchés allégés (art.30)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 23-077 JEUN.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/04/26 à 14:28

Date 17/04/26 à 14:28

Date 17/04/26 à 14:35

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)